

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 5 juin 2023

Délibération n°26

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19h

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe

ABSENTS : ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, MIURA Nathalie, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile

PROCURATIONS : ECHINARD Emmanuel a donné procuration à IBARLUCIA Michel, Cécilia LARRALDE a donné procuration à LEIZAGOYEN Sylvie

INÇABY Emile a donné procuration à Jean-Michel GARAT

PALLEC Bernard a donné procuration à SANZBERRO Jean-Philippe

LAGARDE Laurent a donné procuration à HARIGNORDOQUY Michel

MIURA Nathalie a donné procuration à MARTICORENA Mayder

ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

OBJET : EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR 2023

M. le Maire explique qu'en application de l'article 145 de la loi de finances pour 2023, il est possible de candidater pour expérimenter le compte financier unique (CFU) sur l'exercice 2023 à condition d'être sous référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 et d'avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Il explique que le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux : elle favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

En mettant davantage en exergue les données comptables et budgétaires, le CFU est sensé mieux éclairer les assemblées délibérantes.

Les candidatures doivent être déposées avant le 30 juin.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Avec l'accord de Mme la Trésorière de Cambo les Bains, il propose que la commune d'Ainhoa se porte candidate à l'expérimentation du CFU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de candidater à l'expérimentation du compte financier unique pour 2023 pour le budget principal de la commune d'Ainhoa

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 064-216400143-20230609-D_2023_26-DE

CHARGE

M. le Maire de procéder à toutes les démarches pour

appliquer cette décision

S²LOW

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Sylvie LEIZAGOYEN

Michel IBARLUCIA

